



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 533-2023 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le conseil de la Ville a adopté le projet de règlement numéro 533-2023 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

- 1) D'autoriser l'animation dans les rues selon des conditions spécifiques;
- 2) D'ajouter des dispositions concernant le bien-être animal pour les chevaux attelés aux véhicules à traction animale offrant au public des tours, balades ou promenades;
- 3) D'ajouter des mesures de sécurité concernant l'utilisation des balles de paille et/ou de foin, l'éclairage dans les kiosques et l'appareillage électrique;
- 4) D'ajouter l'obligation de peindre les kiosques construits en contreplaqué ou en panneaux de copeaux;
- 5) De modifier l'interdiction de stationner sur la route 153;
- 6) De prévoir une tarification pour le Marché public de Saint-Tite.

Ce projet de règlement s'applique à l'ensemble des zones situées sur le territoire de la Ville de Saint-Tite. Il ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **24 avril 2023 à 18h30**, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, située au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0.

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse ou la personne désignée par elle expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée situé au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec), G0X 3H0, aux jours et heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Ville : www.villestite.com.

Donné à Saint-Tite
Ce 4 avril 2023.



Me Julie Marchand
Greffière